

**Renaud BOUSQUET**

**Secrétaire départemental**

**FSU 64**

**à**

**Madame la Rectrice de l'académie de Bordeaux**

Pau, le 22 mars 2020

A notre connaissance, des SMS émanant du rectorat viennent d'être envoyés aux personnels de l'académie.

Ils demandent en outre que *"pour les familles sans solutions numériques, les documents pédagogiques doivent pouvoir leur être remis dans écoles et EPLE. Attestation de déplacement dérogatoire cochée en 2 nécessaire"*.

Nous vous rappelons que le point 2 correspond à des autorisations de déplacements pour effectuer des achats de premières nécessités dans des établissements autorisés.

Par ailleurs, les recommandations, dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, portent sur un confinement strict qu'il convient de respecter scrupuleusement. Que le Président lui-même intervient publiquement pour rappeler ces consignes et en appelle au plus grand respect. Que le Directeur de la santé, les urgentistes et plus généralement les personnels soignants demandent des mesures de confinement plus strictes encore.

Dans un tel contexte, cette demande ne nous paraît pas responsable, pas même envisageable. Elle pourrait s'avérer dangereuse pour les personnels et les parents d'élèves.

En l'état actuel des possibilités de déplacements dérogatoires, elle ne nous paraît pas réglementaire.

La FSU appelle l'ensemble des personnels à respecter scrupuleusement les consignes de confinement.

Nous vous demandons l'envoi immédiat d'un rectificatif aux écoles et EPLE pour annuler cette recommandation.

Comptant sur votre responsabilité et votre civisme, dans cette situation si particulière, nous vous prions de croire en notre attachement au service public d'éducation et aux plus grandes précautions qui s'imposent à tous.

Nous vous prions de bien vouloir prendre soin de vous, de vos proches ainsi que des personnels et usagers dont vous avez la responsabilité.

**Renaud BOUSQUET**

**Secrétaire départemental FSU 64**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**